

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°6 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le PREMIER du mois de FEVRIER, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

~~~~~

### ÉTAIENT PRESENTS :

|                          |                                                                |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Besse                    | Madame DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre |
| Chambon/Lac              | Monsieur LABASSE Emmanuel                                      |
| Chastreix                | Monsieur BABUT Michel                                          |
| Compains                 | Monsieur VALETTE Henri                                         |
| Egliseneuve d'Entraigues | Monsieur CARDENOUX Didier                                      |
| Espinhal                 | /                                                              |
| La Bourboule             | Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc     |
| La Godivelle             | /                                                              |
| Le Mont-Dore             | Madames, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien        |
| Le Vernet Ste Marguerite | Monsieur DABERT Laurent                                        |
| Montgreleix              | Monsieur MAGE Jean                                             |
| Murat le Quaire          | Monsieur CASSIER Jean-François                                 |
| Murol                    | Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger                  |
| Picherande               | Monsieur ECHAVIDRE Frédéric                                    |
| Saint Diery              | Monsieur CHASSARD Frédéric                                     |
| St Genes Champespe       | /                                                              |
| Saint Nectaire           | Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse             |
| St Pierre Colamine       | Monsieur CLECH Michel                                          |
| St Victor la Rivière     | Monsieur GORY François                                         |
| Valbeileix               | Madame LANCELLE Elsa                                           |

~~~~~

Secrétaire de séance : Monsieur VALETTE Henri

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 24 - Votants : 25

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien

Absents/Excusés : Mesdames TARTIERE Catherine, EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, MANSANA Jocelyne, MABRU Michelle, Messieurs PERRON Jacques, CHANIER Jean-Luc, CONSTANTIN François, AURIACOMBE Stéphane, PERRON Roland,

Délégués suppléants assistant au conseil : Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

~~~~~

### **OBJET : Programme réhabilitation Petit Patrimoine – Commune de SAINT-PIERRE COLAMINE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Vu la délibération n° 76 / 2018 en date du 18 Juin 2018 instaurant sur la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY un Règlement d'attribution des Subventions Petit Patrimoine ;

VU la délibération n° 149 / 2020 en date du 3 Décembre validant un nouveau programme Petit Patrimoine 2021 - 2023 ;

Considérant la demande de Monsieur le Maire de SAINT-PIERRE COLAMINE ;

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire a délibéré favorablement le 3 Décembre 2020 pour remettre en place un programme de subventions Petit Patrimoine en faveur de ses communes membres. Une enveloppe annuelle de 35 000 € a ainsi été fléchée pour la période 2021 - 2023 avec un dossier maximum par commune sur les 3 ans du programme. La nature des opérations éligibles listées dans le règlement d'attribution adopté en séance était ainsi définie : protection et restauration du patrimoine bâti vernaculaire comme les burons, petites chapelles, calvaires, croix, lavoirs, fontaines, serres, abreuvoirs, fours, moulins, ponts...

Monsieur le Président donne lecture de la demande de subventions déposé par la commune de SAINT-PIERRE COLAMINE : Projet de rénovation du Lavoir et réalisation du cuvelage de la Fontaine avec un devis pour des travaux estimés à 5 567 € Hors Taxes pour le Lavoir et 2 358 € Hors Taxes pour le cuvelage de la Fontaine.

Monsieur le Président explique qu'après examen par les services de la Communauté de Communes du MASSIF du SANCY, le dossier a été déclaré éligible au programme de réhabilitation du Petit Patrimoine.

Monsieur le Président précise que le montant de la subvention sera plafonné à 2 783.50 € pour le Lavoir et 1 179 € pour le cuvelage de la Fontaine, ne pouvant excéder 50% de l'autofinancement restant une fois les travaux terminés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 2 783.50 € pour le Lavoir et 1 179 € pour le cuvelage de la Fontaine à la commune de SAINT-PIERRE COLAMINE ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2021 ;
- MANDATE son Président pour en assurer l'exécution.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

